Fédération Santé et Action Sociale

Communiqué de presse

002/25

Montreuil, le 17 janvier 2025

17 JANVIER 2025 LA LOI VEIL A 50 ANS : UN GRAND PAS POUR LES DROITS DES FEMMES, mais le manque de moyens entrave encore l'accès à ce droit.

Il y a 50 ans, grâce à la lutte des femmes pour le droit à disposer de leur corps porté avec courage et conviction à l'Assemblée nationale par Simone Veil, l'avortement a été dépénalisé et n'est donc plus sanctionné par la loi.

Depuis, c'est l'entrave à l'accès à l'avortement qui est devenue un délit.

Le remboursement de l'avortement par l'Assurance Maladie pour les femmes majeures est passé à 100 %, les mineures étant dispensées d'avance de frais. La notion de « *détresse* » a été supprimée de la loi et le délai légal pour avorter est passé de 10 à 12 puis 14 semaines.

Après un vote du Sénat le 4 mars 2024, la liberté d'accès à l'IVG est entrée dans la Constitution le 8 mars 2024. Avancée majeure pour les droits des femmes et signal fort adressé à l'extrême droite, cette grande victoire féministe n'est pourtant qu'une étape. En effet, La CGT continue de revendiquer l'inscription dans la Constitution du « *droit* » à l'IVG, plus contraignant et protecteur car assorti d'obligation en termes d'accessibilité et d'effectivité.

50 ans après la loi Veil l'accès à l'avortement n'est pas une réalité pour toutes les femmes.

Le manque de financement a des conséquences sur la prise en charge des femmes à travers des fermetures de plannings familiaux, de services et lits dans les hôpitaux, le manque de médecins, les pénuries de médicaments contre l'interruption de grossesse, une privatisation (uberisation) de la médecine en France.

La politique de santé menée depuis plusieurs années est plus que fragile et les perspectives posées par le débat budgétaire ne peuvent que nous inquiéter.

La CGT revendique un accès réel au droit à l'avortement par le développement de centres d'IVG et de planification partout sur le territoire, et appelle à se joindre aux rassemblements et aux initiatives organisées **le 17 janvier partout en France.**

www.sante.cgt.fr
▪ sg@sante.cgt.fr ▪ Tél : 01.55.82.87.49 ▪ Case 538 ▪ 263, rue de Paris ▪ 93515 Montreuil CEDEX